



Direction Générale Ressources
Département BATII
Direction Logistique

Décision n°2022-947

Objet : Missions de conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement, la direction des déchets, la direction logistique – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que les marchés relatifs aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement, la direction des déchets, la direction logistique gérés par Nantes Métropole arriveront à échéance au dernier trimestre 2022,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure des accord-cadres mono-attributaires conclus pour une durée d'une année, renouvelables trois fois,

Considérant que ces accord-cadres s'exécuteront avec émission de bons de commande et seront conclus sur la durée totale du marché, avec les seuils maximums de commandes suivants :

- 24 000 € HT soit 28 800 € TTC pour le lot 1 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement ;
- 37 000 € HT soit 44 400 € TTC pour le lot 2 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction des déchets ;

- 28 000 € HT soit 33 600 € TTC pour le lot 3 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction logistique.

Considérant que, conformément à l'article R2123 -1 du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget des directions concernées.

Décide

Article 1 – Missions de conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement, la direction des déchets, la direction logistique – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 1 an renouvelable trois fois une année – Nombre de lots : 3 – Montant estimé du marché : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, pour l'ensemble des lots et sur la durée totale du marché - Montants maximums par lot, sur la durée totale du marché :

Lot 1 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement : 24 000 € HT soit 28 800 € TTC,

Lot 2 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction des déchets : 37 000 € HT soit 44 400 € TTC,

Lot 3 relatif aux missions de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses pour la direction logistique : 28 000 € HT soit 33 600 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature des accord-cadres mono attributaires à venir,

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 12/08/22

mis en ligne le :

16 AOUT 2022

Pour la Présidente,
La vice-présidente déléguée

Elisabeth LEFRANC

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220812-2022_947DEC-AU
Date de télétransmission : 16/08/2022
Date de réception préfecture : 16/08/2022

2